



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9085<sup>e</sup>** séance

Jeudi 30 juin 2022, à 10 h 25

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Hoxha . . . . .	(Albanie)
<i>Membres :</i>	Brésil . . . . .	M. Costa Filho
	Chine . . . . .	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Nusseibeh
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Mills
	Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
	France . . . . .	M. de Rivière
	Gabon . . . . .	M <sup>me</sup> Koumby Missambo
	Ghana . . . . .	M <sup>me</sup> Oppong-Ntiri
	Inde . . . . .	M. Arya
	Irlande . . . . .	M <sup>me</sup> Byrne Nason
	Kenya . . . . .	M. Kiboino
	Mexique . . . . .	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Heimerback
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Dame Barbara Woodward/M. Eckersley

## Ordre du jour

### Non-prolifération

Lettre datée du 10 juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2022/482)

Treizième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2022/490)

Lettre datée du 23 juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2022/510)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 25.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Non-prolifération

**Lettre datée du 10 juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2022/482)**

**Treizième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2022/490)**

**Lettre datée du 23 juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2022/510)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne et de la République islamique d'Iran à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; et S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/2022/482, qui contient le texte d'une lettre datée du 10 juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) ; S/2022/490, qui contient le treizième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité ; et S/2022/510, qui contient le texte d'une lettre datée du 23 juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M<sup>me</sup> DiCarlo, de S. E. M. Skoog et de l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande, en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> DiCarlo.

**M<sup>me</sup> DiCarlo** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à présenter au Conseil les derniers faits nouveaux concernant le Plan d'action global commun et la résolution 2231 (2015).

Les concertations diplomatiques pour rétablir le Plan d'action global commun (PAGC), au sein de la Commission conjointe et en marge de celle-ci, ont repris en novembre 2021. Mais malgré leur volonté d'aplanir les différends politiques et techniques, les participants et les États-Unis n'ont pas encore renoué avec l'application pleine et effective du Plan et de la résolution 2231 (2015).

Le PAGC est un accomplissement historique qui est le résultat d'efforts diplomatiques résolus, et son rétablissement exigera des efforts supplémentaires et de la patience. Je me joins donc au Secrétaire général pour exhorter la République islamique d'Iran et les États-Unis à se mobiliser rapidement dans ce même esprit et avec le même engagement pour reprendre leur coopération dans le cadre du PAGC.

À cet égard, nous nous félicitons que les États-Unis aient décidé en février 2022 d'accorder à nouveau des dérogations pour les projets de non-prolifération nucléaire. Nous appelons à nouveau les États-Unis à lever ou abandonner les sanctions, comme prévu dans le Plan, et à proroger les dérogations concernant le commerce de pétrole avec l'Iran. Par ailleurs, nous demandons instamment à la République islamique d'Iran d'annuler les mesures qu'elle a prises qui ne sont pas conformes à ses engagements en matière nucléaire au titre du Plan.

Bien que l'Agence internationale de l'énergie atomique n'ait pas été en mesure de vérifier les stocks d'uranium enrichi en Iran, elle estime que le stock total d'uranium enrichi est plus de 15 fois supérieur à la quantité autorisée par le PAGC. Cela inclut des quantités d'uranium enrichi jusqu'à 20 % et jusqu'à 60 %, ce qui est extrêmement inquiétant. De plus, les 8 et 20 juin, l'Agence a indiqué que l'Iran avait commencé à installer des centrifugeuses avancées supplémentaires dans l'installation d'enrichissement de combustible de Natanz,

et à alimenter en uranium des centrifugeuses avancées dans l'installation d'enrichissement de combustible de Fardou.

De plus, l'Agence a indiqué une nouvelle fois que ses activités de vérification et de contrôle avaient été sérieusement entravées par la décision de l'Iran de cesser d'honorer les engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du PAGC, et notamment d'arrêter d'appliquer le protocole additionnel. Dans son rapport le plus récent, le Directeur général de l'Agence a informé le Conseil de sécurité que la décision de l'Iran de faire retirer des caméras de divers endroits et de les placer, ainsi que les données recueillies, sous scellés de l'Agence pourrait avoir des conséquences néfastes. La capacité de l'Agence à vérifier les activités nucléaires de l'Iran et à confirmer leur nature pacifique est essentielle à l'application pleine et effective du PAGC.

Le Plan d'action et la résolution 2231 (2015) vont dans le sens de nos objectifs communs de non-prolifération nucléaire et de sécurité régionale. À cet égard, les initiatives bilatérales et régionales visant à améliorer les relations avec l'Iran restent essentielles, et il convient de les encourager et de les développer. Nous continuons également d'encourager les États Membres et le secteur privé à s'engager dans des échanges commerciaux avec l'Iran en utilisant les instruments commerciaux disponibles pour relever les défis actuels. Outre les questions relatives à la mise en œuvre de ses engagements au titre du PAGC, il est également important que l'Iran réponde aux préoccupations soulevées par les participants au Plan et par d'autres États Membres concernant l'annexe B à la résolution 2231 (2015).

J'en viens maintenant aux mesures énoncées dans l'annexe B à la résolution, telles qu'elles sont évoquées dans le treizième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (S/2022/490).

Premièrement, en ce qui concerne les dispositions relatives au nucléaire, aucune nouvelle proposition n'a été soumise à la filière d'approvisionnement au cours des six derniers mois. Le Conseil a toutefois reçu cinq notifications, présentées en application du paragraphe 2 de l'annexe B, pour certaines activités liées au nucléaire qui sont conformes au Plan.

Deuxièmement, pour ce qui est des dispositions relatives aux missiles balistiques, l'Allemagne, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, l'Iran, Israël et le Royaume-Uni ont fourni des informations au Secrétaire général et au Conseil de sécurité concernant

des tirs de missiles balistiques et la présentation d'un nouveau missile balistique iranien à moyenne portée survenus entre novembre 2021 et février 2022. Nous avons également reçu des informations de ces mêmes États concernant deux essais de lanceurs spatiaux et deux essais statiques de moteurs effectués par l'Iran entre décembre 2021 et mars de cette année. Les informations fournies laissent apparaître une divergence de vues entre ces États Membres sur la question de savoir si ces tirs et autres activités sont incompatibles avec la résolution.

Troisièmement, nous avons rendu compte de notre analyse et de notre examen des informations reçues de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis concernant le paragraphe 4 de l'annexe B à la résolution 2231 (2015). Ce paragraphe porte sur la fourniture, la vente ou le transfert à destination ou en provenance de la République islamique d'Iran de tous les articles, matières, équipements, biens et technologies visés dans le document S/2015/546 du Conseil. La liste figurant dans ce document comprend les missiles balistiques, les missiles de croisière et d'autres systèmes de véhicules aériens sans pilote ayant une portée d'au moins 300 kilomètres.

Au cours de la période considérée, nous avons effectué une visite de suivi à Riyad, ainsi qu'à Abou Dhabi, à l'invitation de leurs autorités respectives. Nous avons examiné les débris de neuf missiles balistiques, de six missiles de croisière et de plusieurs drones aériens utilisés dans différentes attaques commises par les houthistes contre les territoires de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis depuis 2020, qui auraient été transférés d'une manière incompatible avec la résolution 2231 (2015). Nous avons observé que les débris des neuf missiles balistiques et de six missiles de croisière avaient des caractéristiques de conception et des pièces analogues aux missiles examinés auparavant et qui, selon l'évaluation, étaient d'origine iranienne. Nous avons également estimé que ces missiles ou les pièces qui les composaient étaient d'origine iranienne. Nous n'avons cependant pas réussi à établir quand les missiles balistiques ou les pièces de missiles avaient pu être transférés de l'Iran et, en particulier, si ces transferts s'étaient produits après le 16 janvier 2016, le jour où les mesures restrictives énoncées dans l'annexe B à la résolution 2231 (2015) étaient entrées en vigueur.

Enfin, concernant les dispositions relatives au gel des avoirs, nous n'avons reçu aucune information alléguant d'actes non conformes à ces dispositions de la résolution 2231 (2015).

Le PAGC a été un triomphe pour la non-prolifération et le multilatéralisme. Après plusieurs années d'incertitude, le Plan se trouve maintenant à un moment critique. Nous espérons que la République islamique d'Iran et les États-Unis continueront de profiter de la dynamique observée ces derniers jours dans les pourparlers facilités par l'Union européenne pour régler les questions en suspens.

Tiendron-nous la promesse du multilatéralisme et de la diplomatie en parvenant à un compromis sur les questions en suspens ? Ou allons-nous simplement laisser filer entre nos doigts les efforts laborieux déployés depuis tant d'années ? Le Secrétaire général est convaincu qu'il n'y a qu'une seule voie vers une paix et une sécurité durables pour tous les États Membres, et qu'elle est fondée sur le dialogue et la coopération. Nous espérons que la diplomatie prévaudra.

Pour terminer, je voudrais remercier la Facilitatrice chargée par le Conseil de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), S. E. M<sup>me</sup> Geraldine Byrne Nason, du leadership dont elle a fait preuve tout au long de son mandat, ainsi que le Coordonnateur du Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe de notre coopération constante.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

**M. Skoog** (*parle en anglais*) : C'est une fois de plus un honneur pour moi de prendre la parole devant le Conseil de sécurité à la présente séance au nom du Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M. Josep Borrell Fontelles, en sa qualité de Coordonnateur de la Commission conjointe établie dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC).

Je tiens à remercier le Secrétaire général António Guterres, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo et leur équipe au Secrétariat de leur dévouement et de leur persévérance dans leurs efforts concernant l'application de la résolution 2231 (2015), en particulier le rapport rédigé sur ce sujet (S/2022/490) pour le débat d'aujourd'hui. Je remercie également S. E. M<sup>me</sup> Geraldine Byrne Nason en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), de tenir les États Membres informés de la situation.

Depuis le dernier rapport sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2021/995), publié en décembre, tous les participants au Plan et les États-Unis ont poursuivi les intenses négociations menées à Vienne pour

rétablir le Plan. Ces négociations avaient commencé il y a plus d'un an, en avril 2021. Elles ont été difficiles, non seulement pour pouvoir définir les mesures nécessaires pour rétablir le Plan, mais aussi pour surmonter la méfiance qui règne après la décision prise par la précédente Administration des États-Unis de se retirer du Plan en 2018 et de réimposer des sanctions, suivie des mesures nucléaires prises par l'Iran, qui sont incompatibles avec ses obligations au titre du Plan.

En mars, nous avons présenté un texte contenant des compromis difficiles, auxquels nous sommes parvenus au prix d'efforts considérables, avec seulement quelques questions en suspens. Le texte décrit en détail les mesures nécessaires en vue de la réintégration des États-Unis dans le Plan et du retour des États-Unis et de l'Iran à la pleine mise en œuvre de tous les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Plan. Les négociations ont été suspendues le 11 mars en raison de facteurs externes et pour permettre à l'Iran et aux États-Unis de régler les dernières questions bilatérales en suspens. À cette fin, l'Union européenne a poursuivi ses efforts pour conclure un accord et rétablir le Plan.

Pendant cette suspension, le Haut Représentant de l'Union européenne, en sa qualité de Coordonnateur et facilitateur du Plan entre l'Iran et les États-Unis, est resté en contact avec tous les participants au Plan et les États-Unis. Le 25 juin, il s'est rendu à Téhéran sur invitation du Ministre iranien des affaires étrangères, M. Amir-Abdollahian, afin de tenter d'inverser la tendance récente à l'escalade et de mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations. Après des discussions avec ses homologues à Téhéran, le Haut Représentant a annoncé que l'Union européenne allait déployer des efforts supplémentaires pour contribuer à aplanir les divergences persistantes entre l'Iran et les États-Unis au moyen de pourparlers indirects, avant la mise au point de l'accord par tous les participants au Plan et les États-Unis.

L'Union européenne reste déterminée à rétablir le Plan. Toutefois, après plus d'un an de négociations et compte tenu de la trajectoire inquiétante de l'Iran en matière nucléaire, ainsi que des sanctions persistantes et nouvelles imposées par les États-Unis, nous estimons qu'il est essentiel de conclure cet accord dans les meilleurs délais, afin de passer à l'application intégrale du Plan. Cela est important non seulement pour l'Europe, l'Iran et la région, mais aussi pour le monde dans son ensemble, qui, aujourd'hui plus que jamais, a besoin de plus de sécurité et de stabilité.

Selon le Coordonnateur, après plus d'un an de négociations multilatérales intenses, nous estimons que nous sommes parvenus à un accord satisfaisant pour rétablir le Plan. Il ne s'agit pas d'un accord bilatéral entre l'Iran et les États-Unis. Tous les participants au Plan et les États-Unis ont dû faire des choix politiques très difficiles pour parvenir à l'équilibre fragile du texte actuel. L'accord est maintenant quasiment sous sa version définitive et il n'est plus possible d'apporter des changements significatifs.

Pour sa part, l'Union européenne craint que nous ne puissions franchir la ligne d'arrivée. Notre message est le suivant : il faut saisir cette occasion de conclure l'accord sur la base du texte proposé. Le moment est venu de régler les dernières questions en suspens, de conclure l'accord et de rétablir pleinement le Plan.

Comme cela a été dit à maintes reprises, l'Union européenne reste engagée en faveur de l'application entière et efficace de l'accord, et nous sommes déterminés à continuer de travailler avec la communauté internationale à cette fin. Nous saluons les efforts déployés par le Conseil et ses partenaires à l'appui du rétablissement du Plan. Dans le même temps, nous restons conscients de la nécessité de conclure les pourparlers sans plus tarder. Ce sentiment est partagé par une grande partie de la communauté internationale, comme en témoignent les débats qui ont eu lieu récemment lors de la réunion du Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui s'est tenue à Vienne en juin.

Les activités nucléaires de l'Iran restent une source de vives préoccupations, notamment l'accumulation continue d'uranium enrichi jusqu'à 20 % et à 60 % et l'installation de centrifugeuses de plus en plus avancées. Des activités importantes liées à l'uranium métal ont été menés au cours de l'année écoulée et ont permis d'engranger des connaissances, ce qui reste un sujet de préoccupation. Les activités nucléaires de l'Iran sont non seulement incompatibles avec les dispositions nucléaires du Plan d'action, mais soulèvent également de sérieuses inquiétudes en matière de non-prolifération.

Par ailleurs, nous déplorons vivement la décision récente de l'Iran de retirer les caméras de l'AIEA des principales installations nucléaires, en réponse à la résolution du Conseil des Gouverneurs de l'Agence. Ces caméras sont importantes pour maintenir la continuité des connaissances pour ce qui est du programme nucléaire de l'Iran, dans la perspective du rétablissement du Plan. Nous réaffirmons que la décision de

l'Iran de suspendre, le 23 février 2021, la mise en œuvre du Protocole additionnel et des dispositions relatives à la transparence du Plan a considérablement réduit l'accès de l'AIEA aux informations pertinentes sur le programme nucléaire iranien. Il importe de s'abstenir de prendre de mesures, en particulier en ce qui concerne la surveillance de l'AIEA, qui pourraient compromettre le rétablissement du Plan.

Nous sommes pleinement conscients que l'Iran a fait face, et continue de faire face, à de très graves conséquences économiques négatives suite au retrait des États-Unis du Plan et à la réimposition des sanctions unilatérales américaines qui avaient été levées auparavant, ce que nous regrettons profondément. Le rétablissement du Plan est le seul moyen pour l'Iran de tirer pleinement parti de ses avantages et d'atteindre son plein potentiel économique, car il entraînera une levée globale des sanctions qui encouragera une coopération accrue entre l'ensemble de la communauté internationale et l'Iran. Par conséquent, il importe de faire preuve de la volonté politique et du pragmatisme nécessaires pour rétablir le Plan sur la base du texte qui a été proposé. Tout en ayant conscience de l'urgence de la situation, il faut éviter les mesures susceptibles de provoquer une escalade de la situation et préserver une marge de manœuvre suffisante pour que les efforts diplomatiques soient couronnés de succès.

Je voudrais également rappeler l'importance de la filière d'approvisionnement, qui continue de fonctionner pleinement. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, il s'agit toujours d'un mécanisme essentiel de transparence et de renforcement de la confiance, qui garantit aux États Membres et au secteur privé que les transferts de matières nucléaires et à double usage et de services connexes sont pleinement conformes à la résolution 2231 (2015) et au Plan.

Nous exhortons tous les Membres de l'Organisation à s'abstenir de toute action ou déclaration susceptible d'exacerber les tensions régionales et internationales et partant, de provoquer un accroissement de la puissance militaire dans la région et au-delà. À plusieurs reprises, l'Union européenne a exhorté l'Iran à s'abstenir de toute activité susceptible d'aggraver la méfiance et incompatible avec la résolution 2231 (2015).

Nous restons pleinement attachés à la diplomatie multilatérale, qui a fait ses preuves depuis plusieurs décennies. C'est la seule façon d'avancer. N'oublions pas que le Plan est le fruit exemplaire d'une diplomatie multilatérale efficace. Il est de notre intérêt à tous de

faire en sorte qu'il fonctionne comme il faut, en particulier compte tenu de l'environnement international actuel. Faisons-le ensemble et rapidement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Skoog de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Byrne Nason.

**M<sup>me</sup> Byrne Nason** (*parle en anglais*) : Le treizième rapport semestriel (voir S/2022/510) de la Facilitatrice chargée de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité a été approuvé par les membres du Conseil le 23 juin. Je remercie tous les membres du Conseil de leur participation constructive à ce processus, de leur esprit de compromis et de leur souplesse.

Le rapport est un compte rendu factuel des activités du Conseil de sécurité réuni en formation 2231, et couvre la période allant du 8 décembre 2021 au 23 juin 2022. Il rend compte des communications pertinentes, qui ont été résumées dans mon rapport, ainsi que des principaux aspects du fonctionnement de la filière d'approvisionnement. Les membres du Conseil peuvent consulter le rapport pour plus de détails, mais je souhaite mentionner trois points en particulier.

Premièrement, je voudrais signaler qu'au cours de la période considérée, le Conseil s'est réuni en formation 2231 le 23 juin 2022. Durant cette réunion, les représentants du Conseil de sécurité ont examiné les conclusions et recommandations formulées par le Secrétaire général dans son treizième rapport sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2022/490), avant sa publication. La Secrétaire générale adjointe DiCarlo a déjà évoqué certains de ces points dans son exposé.

Durant cette réunion en formation 2231, les membres ont également discuté des efforts diplomatiques en cours pour rétablir le Plan d'action global commun (PAGC), des tirs de missiles balistiques et des lancements de véhicules spatiaux par la République islamique d'Iran et des questions relatives à l'application de la résolution 2231 (2015).

Deuxièmement, 13 notes ont été distribuées aux membres de la formation 2231 pendant la période considérée. En outre, j'ai adressé sept communications officielles aux États Membres ou au Coordonnateur du Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe. J'ai reçu 11 communications de la part d'États Membres et du Coordonnateur. Parmi les

communications distribuées figurent les deux rapports trimestriels réguliers publiés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en mars et mai 2021, ainsi que huit mises à jour.

Je tiens à souligner l'importance que revêt le rôle joué par l'AIEA dans la conduite des activités de vérification et de contrôle en République islamique d'Iran, comme le demande la résolution 2231 (2015). Les activités de l'AIEA sont essentielles pour donner à la communauté internationale l'assurance que le programme nucléaire de la République islamique d'Iran a des fins exclusivement pacifiques. Les rapports de son directeur général jouent un rôle déterminant à cet égard.

Troisièmement, pendant la période considérée, aucune nouvelle proposition n'a été soumise au Conseil de sécurité dans le cadre de la filière d'approvisionnement. Cette filière représente un mécanisme indispensable de transparence et de renforcement de la confiance dans le cadre du PAGC. Elle reste opérationnelle et est prête à examiner des propositions. Je me joins au Secrétaire général pour encourager tous les participants au PAGC, les États Membres et le secteur privé à appuyer et à exploiter pleinement cette filière.

Le PAGC est une des grandes réussites de la non-prolifération nucléaire, et c'est un exemple de la manière dont nous pouvons travailler ensemble pour résoudre des problèmes difficiles et persistants par le dialogue et la diplomatie. Je note que des discussions sont en cours entre les parties. Je m'associe aux autres intervenants présents aujourd'hui pour espérer que toutes les parties accepteront l'accord proposé et feront en sorte que le PAGC puisse atteindre ses objectifs, dans l'intérêt de tous.

Il importe que toutes les parties à l'accord en respectent l'esprit et la lettre, évitent toute action susceptible de compromettre la mise en œuvre des engagements et veillent à son application intégrale et efficace. De notre côté, à New York, nous devons continuer de jouer notre rôle en démontrant que la résolution 2231 (2015), qui a entériné le PAGC, fonctionne comme elle le doit.

Enfin, au cours de mon mandat de Facilitatrice, j'ai fait tout mon possible pour appuyer la mise en œuvre du PAGC de manière impartiale et transparente, en travaillant en étroite collaboration avec tous les membres du Conseil pour assumer notre responsabilité partagée de garantir l'application complète et effective de la résolution 2231 (2015) et du PAGC, qu'elle étaye. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier le

personnel du Secrétariat de ses précieux conseils et de son soutien indéfectible au cours de cette période. Ce fut un grand honneur de travailler avec tout le monde sur ce dossier important.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice Byrne Nason de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Mills** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo du travail effectué par le Secrétariat sur le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2022/490), et de son exposé au Conseil de sécurité. Je tiens également à remercier mes collègues, l'Ambassadeur Skoog et l'Ambassadrice Byrne Nason, de leurs exposés.

Les États-Unis restent attachés à un retour mutuel à la mise en œuvre intégrale du Plan d'action global commun (PAGC). Nous sommes prêts depuis des mois à conclure un accord sur la base des arrangements négociés à Vienne. Un tel accord est à portée de main depuis le mois de mars, mais nous ne pourrions conclure un accord et le mettre en œuvre que si l'Iran renonce à ses exigences supplémentaires qui ne relèvent pas du champ d'application du PAGC.

À cet égard, nous tenons à remercier le Service européen pour l'action extérieure et le Haut Représentant Borrell Fontelles d'avoir fait le maximum pour appuyer la conclusion d'un accord sur le retour mutuel à la mise en œuvre intégrale du PAGC.

À la lumière de ces efforts, nous avons été d'autant plus déçus que, durant la visite du Haut Représentant Borrell à Téhéran samedi et les discussions indirectes menées par le Service européen pour l'action extérieure à Doha cette semaine, l'Iran ait continué de formuler des exigences qui dépassent largement le cadre du PAGC. L'Iran ne s'est pas encore montré réellement pressé de passer un accord, de mettre fin à la crise nucléaire actuelle et d'obtenir un allègement notable des sanctions.

Nous demeurons préoccupés par les mesures prises récemment par l'Iran, qui compromettent les activités entreprises par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour vérifier et contrôler le respect des engagements pris dans le cadre du PAGC, notamment le retrait des caméras et équipements de surveillance liés au Plan d'action. De telles mesures rendent plus difficile un retour mutuel à la mise en œuvre intégrale du PAGC.

L'AIEA bénéficie de notre plein appui dans l'exercice de ses responsabilités essentielles en matière de vérification et de contrôle en Iran, tant pour les garanties que pour le PGAC. Le 8 juin, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA s'est dit profondément préoccupé par le fait que les questions relatives aux garanties en Iran restaient en suspens en raison de la coopération insuffisante de l'Iran. Il a appelé l'Iran à agir de toute urgence pour honorer ses obligations en matière de garanties. L'Iran doit fournir la coopération requise pour répondre sans plus tarder aux préoccupations de l'AIEA.

Il importe également que les États Membres continuent de mettre pleinement en œuvre les mesures pertinentes prévues à l'annexe B à la résolution 2231 (2015). Par exemple, des restrictions restent en place sur les transferts de certains missiles balistiques et de technologies nucléaires à destination et en provenance de l'Iran, et les individus et entités inscrits sur la liste établie en application de la résolution 2231 (2015) restent soumis à un gel des avoirs.

Nous apprécions que le Secrétariat continue de produire des rapports sur la mise en œuvre de ces mesures. Les conclusions du rapport selon lesquelles les missiles balistiques et les missiles de croisière tirés en direction de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis, ou leurs composants, sont d'origine iranienne, soulignent que la mise au point et la prolifération continues de la technologie balistique par l'Iran ont un caractère déstabilisant. En outre, le rapport du Secrétaire général indique que les drones utilisés dans les attaques menées contre l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis contenaient des pièces dont le Secrétariat avait précédemment estimé qu'elles étaient d'origine iranienne.

Les États-Unis condamnent fermement ces attaques contre l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. La prolifération continue d'armes par l'Iran au bénéfice de ses supplétifs et partenaires dans la région doit cesser. L'Iran continue aussi de mener des activités liées aux missiles balistiques conçus pour emporter des armes nucléaires, au mépris de l'annexe B à la résolution 2231 (2015). Les tirs de lanceurs spatiaux effectués le 30 décembre 2021 et le 8 mars dernier reposaient sur des technologies pratiquement identiques et substituables à celles utilisées dans les missiles balistiques conçus pour emporter des armes nucléaires.

La détermination de l'Iran à poursuivre ces activités est évidente depuis qu'il a annoncé le 26 juin avoir procédé au lancement de son lanceur spatial Zuljanah. Les lancements utilisant ces technologies sont

exactement le type d'activités que le Conseil de sécurité, à l'annexe B à sa résolution 2231 (2015), a clairement demandé à l'Iran de ne pas entreprendre. Le Conseil de sécurité doit se montrer clair et uni pour condamner cette activité. En défiant le Conseil de sécurité de manière répétée et sans en subir de conséquences, l'Iran porte fondamentalement atteinte à la crédibilité du Conseil.

Dans l'intervalle, les États-Unis restent prêts à assurer un retour mutuel à la mise en œuvre intégrale du PAGC, ce qui, nous en sommes convaincus, favoriserait considérablement la sécurité internationale. La balle est dans le camp de l'Iran, et c'est à lui que revient le choix de renouer avec la mise en œuvre intégrale du PAGC.

**M. de la Fuente Ramírez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et l'Ambassadeur Skoog de leurs exposés, ainsi que l'Ambassadrice Byrne Nason du treizième rapport semestriel (voir S/2022/510) de la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015). Je me félicite de la participation des représentants de l'Iran et de l'Allemagne.

Depuis son adoption, le Mexique appuie le Plan d'action global commun (PAGC), qui est un exemple réussi de diplomatie multilatérale et une composante clef de l'architecture mondiale de non-prolifération. L'accord a représenté un changement important dans la manière dont le Conseil de sécurité aborde le programme nucléaire de l'Iran, passant d'un régime de sanctions et d'une logique de confrontation à un rapport axé sur la collaboration.

Alors que nous attendons avec impatience le plein retour des participants au PAGC, nous sommes préoccupés par les activités dont il est question dans les rapports respectifs du Secrétaire général (S/2022/490) et du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en particulier l'enrichissement d'uranium-235 jusqu'à 60 %, ainsi que les recherches sur des activités plus avancées, comme la production de métal et la modernisation des centrifugeuses, au-delà des limites convenues dans le PAGC.

La transparence et la coopération sont des éléments essentiels au bon fonctionnement du PAGC. Il importe de lever le moindre doute sur d'éventuelles activités de l'Iran qui sortiraient du cadre arrêté dans le PAGC. À cette fin, il est nécessaire de rétablir l'accès de l'AIEA afin qu'elle puisse évaluer et vérifier l'état du programme nucléaire de l'Iran. En même temps, nous exhortons les États-Unis à lever leurs sanctions unilatérales contre

l'Iran, en particulier celles qui s'appliquent de manière extraterritoriale ou à des États tiers. Si l'on pouvait y parvenir, il s'agirait d'un progrès notable.

Nous comprenons la position de ceux qui estiment que s'attaquer à la dynamique régionale plus large en matière de sécurité, y compris la question des missiles et celle du transfert d'armes et de leurs composantes, doit être une priorité. Nous considérons pour notre part qu'il serait préférable d'opter pour des accords distincts qui ne limitent pas l'application intégrale de la résolution 2231 (2015) ni la perspective d'un retour au PAGC. Au-delà des affirmations de part et d'autres au sujet des technologies balistiques et spatiales, le fait est que les tirs et les réactions qu'ils suscitent nous éloignent toujours plus du climat et de la confiance nécessaires à ce stade.

Nous nous félicitons des négociations indirectes qui sont en cours à Doha. Nous apprécions les efforts déployés par le Qatar et l'Union européenne pour trouver un terrain d'entente entre les États-Unis et l'Iran. Le Mexique considère que le Conseil devrait appuyer ce dialogue en vue de conclure les négociations à Vienne. Le retour au plein respect de la résolution 2231 (2015) est dans l'intérêt de toute la communauté internationale, et il est crucial pour garantir le caractère pacifique du programme nucléaire iranien et promouvoir la stabilité au Moyen-Orient. Nous appelons donc à ce que les désaccords soient aplanis d'une manière qui permette un retour rapide au respect des dispositions du PAGC, sans condition préalable.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'attachement du Mexique à l'avènement durable d'un monde exempt d'armes nucléaires grâce au respect des engagements et des obligations figurant dans les divers instruments juridiques dont nous disposons, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Conformément à sa volonté de renforcer et de préserver le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires établi par le TNP, mon pays est un farouche défenseur du droit de tous les pays de bénéficier des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Toutefois, je vais être clair : ce droit s'accompagne de l'obligation de respecter les engagements et les obligations énoncés dans le TNP, y compris une totale coopération avec l'AIEA.

**M<sup>me</sup> Koumby Missambo** (Gabon) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, et M. Olof Skoog, de l'Union européenne, pour leurs

exposés, et je salue la participation à la présente séance de l'Ambassadeur de l'Iran. Je félicite M<sup>me</sup> Geraldine Byrne Nason et lui exprime l'appréciation de mon pays pour le travail qu'elle a mené jusqu'ici en qualité de Facilitatrice chargée de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), résolution qui a approuvé le Plan d'action global commun (PAGC) sur le nucléaire iranien. Nous prenons note du treizième rapport du Secrétaire général sur l'application de ladite résolution (S/2022/490).

L'adoption, le 14 juillet 2015, de l'accord de Vienne sur le nucléaire iranien a marqué une étape décisive dans la lutte contre la non-prolifération nucléaire et montré à la face du monde ce dont la communauté internationale est capable lorsqu'elle est unie, engagée et déterminée. Cette détermination est nécessaire pour surmonter les antagonismes et les tensions entre les parties en vue de la relance des négociations, dans la perspective d'une application pleine et entière du PAGC. Mon pays salue à cet égard les efforts consentis par un certain nombre de pays ces derniers mois en vue de renouer le dialogue et de raviver cet accord aussi emblématique que crucial pour la sécurité, tant sur le plan régional qu'international. Toutes les initiatives visant cet objectif sont, de notre point de vue, à encourager.

Il est primordial que la mise en œuvre de l'accord revienne à sa dynamique positive d'avant mai 2018. Nous exhortons toutes les parties à s'engager activement pour y parvenir et raviver cet accord qui, il faut le rappeler, a été obtenu à l'issue d'un processus long et ardu. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a un rôle primordial à jouer en tant qu'entité de vérification. Nous notons que l'Iran continue d'accorder un grand intérêt à sa coopération avec l'AIEA et que son engagement actif se poursuit dans la perspective de la conclusion et de la prolongation d'un accord bilatéral intérimaire. Nous encourageons cette dynamique et nous espérons qu'un accord sera trouvé pour permettre à l'Agence d'effectuer ses activités de vérification sur l'ensemble des sites nucléaires.

Il va sans dire que le respect des mesures de confiance est crucial pour la mise en œuvre de l'accord. Il s'agit d'assurer à toutes les parties et à la communauté internationale que les dispositions de la résolution 2231 (2015), notamment celles de l'annexe B, soient respectées. En outre, il paraît urgent que les mesures coercitives unilatérales imposées à l'Iran soient reconsidérées. Elles ont un impact négatif sur l'économie du pays, produisent des conséquences humanitaires et

contribuent à la crispation du climat politique interne, augmentant les risques sécuritaires. Elles sont visiblement contreproductives et à contre-courant des efforts multilatéraux visant à résoudre la question du nucléaire iranien par la voie du dialogue politique.

Je voudrais terminer en soulignant l'intérêt du Plan d'action global commun pour la sécurité internationale et pour la stabilité au Moyen-Orient. En tant que pays partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mon pays considère que l'atteinte des objectifs de non-prolifération des armes nucléaires tient une place importante dans la construction de la paix et de la stabilité internationales. Le Plan d'action global commun est en cela le cadre idéal pour résoudre de manière équitable et définitive cette question. C'est aussi une excellente expression de notre volonté commune de privilégier les voies diplomatiques et politiques dans le règlement des différends.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour remercier la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé. Nous accueillons avec satisfaction le treizième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2022/490) et remercions le Secrétariat de son professionnalisme et de son appui qui ne se démentent pas. Je tiens une fois de plus à remercier l'Ambassadrice Byrne Nason et S. E. M. Olof Skoog de leurs exposés. En outre, je veux une fois de plus remercier l'Ambassadrice Byrne Nason, et avec elle son équipe, de son travail en tant que Facilitatrice chargée de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Il faut que nous soyons clairs : le programme nucléaire de l'Iran n'a jamais été aussi avancé, et l'escalade nucléaire provoquée par l'Iran représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'Iran continue de renforcer ses capacités d'enrichissement en mettant au point, en installant et en utilisant de nouvelles centrifugeuses avancées ; il continue d'accumuler rapidement de l'uranium enrichi jusqu'à 20 %, et de l'uranium hautement enrichi jusqu'à 60 % ; et il continue de limiter les activités de surveillance menées par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le dernier exemple à cet égard est la décision prise par l'Iran, le 8 juin, d'éteindre 27 caméras de surveillance.

L'Iran produit également de l'uranium métal, ce qui lui permet d'acquérir des connaissances qui peuvent s'appliquer à la fabrication d'armes. Au taux actuel d'enrichissement, d'ici la fin de l'année, l'Iran devrait

avoir suffisamment de matières enrichies pour produire rapidement assez d'uranium hautement enrichi à 90 % pour plusieurs dispositifs nucléaires. L'Iran continue également de mettre au point des missiles balistiques, en violation de l'annexe B à la résolution 2231 (2015). L'escalade nucléaire dont l'Iran est responsable compromet la paix et la sécurité internationales et le système mondial de non-prolifération, en violation flagrante de la résolution 2231 (2015).

Un accord a été proposé depuis mars, à la suite d'une année d'intenses négociations. À ce stade, il y avait un accord viable, qui aurait permis à l'Iran de s'acquiescer à nouveau de ses engagements et aux États-Unis de réintégrer l'accord, mettant ainsi fin à l'escalade nucléaire iranienne et à la levée des sanctions adoptées par les États-Unis en rapport avec le Plan d'action global commun (PAGC). Cependant, l'Iran refuse de saisir cette occasion, tout en formulant des exigences qui vont au-delà du champ d'application du Plan. L'Iran doit accepter cet accord sans plus tarder. Il n'y en aura pas de meilleur et, si un accord n'est pas trouvé, l'escalade nucléaire de l'Iran provoquera l'effondrement du PAGC. Dans ce cas, il incombera au Conseil de sécurité de prendre des mesures fermes pour prévenir la mise au point d'une arme nucléaire par l'Iran.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> DiCarlo ; l'Ambassadeur Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne ; et l'Ambassadrice Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande, de leurs exposés. Nous saluons également la participation des représentants de l'Iran et de l'Allemagne à la présente séance.

Après 10 ans d'efforts, le Plan d'action global commun (PAGC) a marqué une victoire importante pour la diplomatie multilatérale, qui a été validée par des résolutions du Conseil de sécurité. C'est un pilier essentiel du régime international de non-prolifération nucléaire et de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, ainsi qu'un exemple de réussite en matière de règlement des crises régionales par le dialogue et la négociation. Depuis l'année dernière, des progrès ont été accomplis dans le cadre des négociations sur le retour à l'application du Plan, et ont atteint la phase finale.

Nous nous félicitons de la reprise des pourparlers indirects entre les États-Unis et l'Iran à Doha. Nous espérons également que toutes les parties concernées, guidées par un sentiment d'urgence accru, régleront les questions en suspens sans tarder, afin d'éliminer tous les obstacles au rétablissement de l'intégrité de l'accord

et à son application effective. L'avenir de la question nucléaire iranienne revêt une grande importance pour le régime international de non-prolifération nucléaire, la stabilité régionale et la paix et la sécurité internationales. La Chine tient à souligner les points suivants en vue de promouvoir la reprise des pourparlers sur le programme nucléaire iranien, et pour qu'ils aboutissent à des résultats positifs dans les meilleurs délais.

Premièrement, nous devons garder à l'esprit l'objectif primordial, qui est de parvenir à une solution politique. En préservant et en mettant en œuvre l'accord, nous préservons le multilatéralisme et l'autorité du Conseil de sécurité et nous sauvegardons le régime international de non-prolifération nucléaire. Comme l'a souligné à juste titre la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> DiCarlo, le PAGC est un triomphe de la non-prolifération et du multilatéralisme. Il n'y a pas de meilleure option que le Plan d'action, parce que le dialogue et la concertation sont les seuls moyens de régler la crise nucléaire iranienne.

Toutes les parties concernées doivent avancer dans la même direction, adhérer à l'orientation générale des solutions politiques et diplomatiques, œuvrer de concert pour promouvoir et faciliter les pourparlers de paix, faire preuve de sagesse diplomatique et de détermination politique et rechercher un consensus sur les questions en suspens. La Chine salue et appuie tous les efforts en faveur d'un règlement pacifique de la crise et apprécie les efforts récents de bons offices de l'Union européenne. Nous espérons que l'Union européenne continuera de jouer son rôle unique de coordonnatrice du PAGC et redoublera d'efforts pour encourager les parties à se montrer plus souples.

Deuxièmement, nous devons suivre la bonne logique du bien et du mal. La précédente Administration des États-Unis, malgré les objections de la communauté internationale, s'est retirée unilatéralement du Plan et a lancé une campagne de pression maximale contre l'Iran. C'est indubitablement la cause profonde de la crise nucléaire iranienne actuelle. Étant donné qu'ils ont provoqué la crise nucléaire iranienne, les États-Unis doivent admettre leur responsabilité, corriger définitivement cette erreur, prendre une décision politique dans les plus brefs délais et adopter des mesures concrètes pour répondre favorablement aux exigences raisonnables de l'Iran.

Alors qu'ils affirment qu'ils sont prêts à faire des efforts en faveur d'un retour à l'application de l'accord, les États-Unis accentuent les sanctions contre l'Iran et

des parties tierces alors même que les pourparlers ont repris, ce qui n'est évidemment pas propice à l'avancement des pourparlers. Les États-Unis doivent tenir parole et lever toutes les sanctions unilatérales pertinentes et les mesures extraterritoriales contre l'Iran, afin que celui-ci puisse récolter les dividendes économiques du PAGC.

Troisièmement, il faut éliminer toute ingérence dans les négociations. Toutes les parties ont investi énormément d'énergie et d'efforts dans les négociations en vue de recommencer à s'acquitter de leurs obligations. Les négociations sont entrées dans la dernière ligne droite. Pour reprendre les paroles de la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> DiCarlo, nous ne devons pas laisser filer entre nos doigts les efforts laborieux déployés depuis tant d'années. Alors que nous approchons du dernier obstacle, il est crucial que toutes les parties renforcent la confiance, rejettent toute ingérence et préservent les résultats obtenus de haute lutte à ce jour dans le cadre des négociations. À cet égard, toutes les parties doivent être guidées par la raison, faire preuve de retenue et s'abstenir de toute mesure contre-productive de nature à aggraver les tensions.

La Chine s'oppose à la politisation du mandat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), comme en témoigne l'adoption récente d'une résolution du Conseil des gouverneurs de l'AIEA sur l'Iran, suite à des pressions exercées par un certain nombre de pays. Nous appuyons le règlement des questions en suspens sur la base du dialogue et de la coopération entre l'Agence et l'Iran.

En tant que membre de la communauté internationale, l'Iran a le droit d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Nous avons tous notre propre interprétation de la nature des programmes spatial et de missiles de l'Iran. Nous espérons que les parties concernées interpréteront correctement les dispositions des résolutions du Conseil sur la question des tirs de missiles par l'Iran et éviteront de compromettre la réalisation de l'objectif global, à savoir la mise en œuvre du PAGC.

Quatrièmement, nous devons renoncer au deux poids, deux mesures. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire et joue un rôle essentiel dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Toutes les parties doivent s'y conformer strictement. Avec la coopération entre les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie en matière de sous-marins

à propulsion nucléaire, c'est la première fois, depuis la conclusion du Traité, qu'un État doté d'armes nucléaires transfère ouvertement des matières nucléaires à un État non doté d'armes nucléaires. Quelle que soit la façon dont ces trois pays décident d'appeler leur coopération en matière de sous-marins nucléaires, le fait même que leur comportement équivaut à de la prolifération nucléaire ne peut être dissimulé, ses conséquences négatives sur le règlement politique et diplomatique de la question nucléaire iranienne ne peuvent être effacées, et le risque qu'il représente pour la paix, la sécurité et la stabilité régionales est une réalité qui ne peut être changée. Si nous voulons préserver l'autorité et l'efficacité du régime international de non-prolifération nucléaire, il faut en finir avec le deux poids, deux mesures, appliqué au détriment des objectifs et buts du Traité.

Dans son rapport (S/2022/490), le Secrétaire général recommande aux États Membres d'appuyer pleinement et d'utiliser l'instrument de soutien aux échanges commerciaux et la filière d'approvisionnement décrits dans la résolution 2231 (2015), entre autres, afin de commercer avec l'Iran pour aider ce pays à régler les problèmes résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et permettre à sa population de bénéficier de dividendes économiques tangibles. La Chine souscrit à cette recommandation et espère que les pays concernés entendront l'appel du Secrétaire général et y répondront positivement. Parallèlement, nous espérons également que les préoccupations légitimes exprimées par l'Iran seront prises au sérieux et qu'il y sera répondu comme il se doit.

Membre permanent du Conseil de sécurité et participante au PAGC, la Chine a constamment eu à cœur de promouvoir une solution politique et diplomatique à la question du nucléaire iranien. Depuis le début de l'année, le Conseiller d'État et Ministre chinois des affaires étrangères, Wang Yi, s'est entretenu à de nombreuses reprises avec les parties concernées sur la question du nucléaire iranien, et reste en contact étroit avec elles dans un souci de coordination. La Chine maintiendra une position impartiale et objective, et continuera de préserver résolument l'autorité et l'efficacité du PAGC et de la résolution 2231 (2015) et de participer de manière constructive aux négociations sur le retour au respect du PAGC, afin de contribuer à remettre rapidement l'accord sur la bonne voie. Dans le même temps, la Chine attache également de l'importance aux préoccupations légitimes des pays de la région en matière de sécurité. À cette fin, le Conseiller d'État Wang Yi a présenté une initiative en faveur de la création d'une plateforme de dialogue

multilatéral dans la région du Golfe, afin d'aider toutes les parties à continuer de renforcer la confiance mutuelle par le dialogue et la concertation, et de trouver ainsi, à terme, une solution qui garantisse une paix durable dans la région.

**M. de Rivière** (France) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) et le Chef de la Délégation de l'Union européenne pour leurs présentations.

La France et ses partenaires britannique et allemand restent déterminés à permettre un retour aussi rapide que possible à une mise en œuvre pleine et entière du Plan d'action global commun (PAGC) et de la résolution 2231 (2015). Nous soutenons les efforts du Coordonnateur du PAGC en ce sens. Il est plus urgent que jamais de conclure l'accord, tant que cela est encore possible, car la fenêtre d'opportunité se referme. C'est urgent, car les violations par l'Iran des dispositions nucléaires de la résolution 2231 (2015) se sont accélérées. En raison des activités iraniennes, en violation du PAGC depuis plus de trois ans, y compris pendant les discussions de Vienne pour les plus problématiques d'entre elles, le programme nucléaire iranien est désormais plus avancé qu'il ne l'a jamais été dans le passé. Téhéran a accéléré le développement de ses activités, sans aucune justification civile crédible, notamment l'accumulation accélérée d'uranium enrichi jusqu'à 20 % et jusqu'à 60 %.

Il a entrepris, l'année dernière, des activités sur l'uranium métal, non seulement interdites par le PAGC, mais qui sont de surcroît très sensibles du point de vue de la prolifération nucléaire, du fait des connaissances et du savoir-faire qu'elles permettent à l'Iran d'acquérir, et qui sont utiles à la production d'une arme nucléaire. Ces derniers jours, l'Iran a débuté l'installation de nouvelles cascades de centrifugeuses avancées, plus performantes. Plus l'Iran accumule des connaissances, avec des conséquences irréversibles, et plus il sera difficile de revenir au PAGC, qui a été conçu selon des paramètres techniques différents, correspondant à l'état des connaissances de l'Iran en 2015. Nous l'appelons à cesser cette spirale, qui finira par empêcher toute conclusion de l'accord.

Dans le même temps, le manque de coopération de l'Iran avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est toujours plus grave et plus préoccupant. L'Agence dit clairement qu'elle ne sera très

bientôt plus en mesure de restaurer la continuité de sa connaissance sur le programme iranien, et ce, de façon irréversible. Il est très préoccupant de constater que le Conseil a donné un mandat à l'AIEA, à travers la résolution 2231 (2015), que les décisions prises par l'Iran ne lui permettent plus d'exercer dans son intégralité. C'est bien là un sujet pour le Conseil de sécurité.

La situation est tout aussi préoccupante s'agissant des autres activités de l'Iran, couvertes par la résolution 2231 (2015). L'Iran continue de poursuivre, à un rythme très soutenu, ses activités liées aux missiles balistiques. Nous rappelons notre plein soutien aux efforts du Secrétaire général pour enquêter sur de possibles transferts de telles technologies dans la région. Ces activités mettent l'Iran en capacité de menacer la sécurité internationale. Elles ont d'autant plus de raisons d'être suivies avec attention par le Conseil qu'elles interviennent dans un contexte où l'AIEA, du fait des activités de l'Iran, n'est plus en mesure d'assurer la communauté internationale de la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

La solution doit passer par le respect du droit international, le dialogue et la désescalade. Nous continuons d'espérer que l'Iran saura s'engager dans un tel processus. Mais nous sommes de plus en plus préoccupés, car l'Iran n'a pas su saisir l'opportunité créée par la visite de M. Josep Borrell à Téhéran et les pourparlers indirects avec les États-Unis qui se sont terminés hier, à Doha. Nous comprenons que non seulement l'Iran n'a pas saisi l'offre sur la table, mais qu'il a ajouté encore de nouvelles questions extérieures au PAGC, avec des exigences maximalistes et irréalistes. Nous demeurons convaincus que le retour effectif à la pleine mise en œuvre du PAGC a le potentiel de contribuer positivement à la prospérité et à la sécurité régionales, et nous ne ménagerons aucun effort pour y parvenir, mais nous n'y parviendrons pas si l'Iran continue de refuser cette voie.

L'accord que nous avons négocié à Vienne continue d'offrir à la communauté internationale des bénéfices en matière de non-prolifération. Il est également dans l'intérêt de l'Iran, car il lui offre d'importantes levées de sanctions qui bénéficieront à son économie comme à sa population. Mais la fenêtre d'opportunité se referme. Nous appelons l'Iran à cesser son escalade nucléaire, à rétablir sa pleine et entière coopération avec l'Agence et à saisir l'opportunité qui se présente actuellement de lever toutes les sanctions américaines contraires au PAGC. La France réaffirme sa détermination à conclure l'accord dans les plus brefs délais, tant qu'il est encore temps.

**M<sup>me</sup> Heimerback** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M<sup>me</sup> DiCarlo, le Chef de la Délégation de l'Union européenne et l'Ambassadrice Byrne Nason.

Qu'il me soit tout d'abord permis de réaffirmer l'appui constant de la Norvège au Plan d'action global commun (PAGC) et à la résolution 2231 (2015). Nous nous félicitons de toutes les mesures prises pour relancer le Plan par des pourparlers de fond, y compris les pourparlers indirects menés sous les auspices de l'Union européenne. Un PAGC efficace et pleinement mis en œuvre renforce la non-prolifération nucléaire mondiale et est important pour la stabilité et la sécurité régionales et internationales. Il est le meilleur moyen dont nous disposons pour contribuer à renforcer la confiance internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

La Norvège salue les efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour que cette dernière puisse, de manière crédible, poursuivre ses activités de vérification et de contrôle en Iran. Nous regrettons profondément la récente décision de l'Iran de retirer les équipements de l'Agence. Nous prenons note de la vive préoccupation du Directeur général concernant les conséquences de cette action, y compris pour la capacité de l'Agence à garantir le caractère pacifique du programme nucléaire iranien. Les mesures de transparence sont une composante essentielle du PAGC. Nous appelons la République islamique d'Iran à mettre en œuvre ses engagements en matière nucléaire pris dans le cadre de l'accord, et notamment à appliquer le protocole additionnel.

Il ressort clairement des rapports soumis par le Directeur général de l'AIEA au Conseil de sécurité que l'Iran continue de développer son programme nucléaire. Nous déplorons vivement que l'Iran ait délibérément pris des mesures visant à affaiblir ses engagements en matière nucléaire. Le non-respect des limites fixées par le PAGC, la poursuite des travaux sur la capacité d'enrichissement, le stockage d'uranium hautement enrichi et les activités de recherche et de développement en matière d'enrichissement irréversible sont très inquiétants. Certaines de ces activités n'ont aucune vocation civile crédible. Nous exhortons l'Iran à se conformer à nouveau pleinement au PAGC et à reprendre sans délai sa pleine coopération avec l'AIEA.

En ce qui concerne les dispositions relatives aux missiles balistiques, il convient de rappeler qu'au paragraphe 3 de l'annexe B à la résolution 2231 (2015), le

Conseil demande à l'Iran de ne mener aucune activité liée aux missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires, y compris les tirs recourant à la technologie des missiles balistiques. La Norvège partage les préoccupations qui ont été exprimées à ce sujet et encourage l'Iran à y répondre.

La situation entourant le PAGC reste tendue et imprévisible. La Norvège maintient son appui sans faille au multilatéralisme et à un dialogue diplomatique constructif visant à réduire les tensions et à renforcer la confiance et la coopération. Nous appelons à nouveau toutes les parties prenantes à faire preuve de retenue et à éviter toute mesure qui pourrait contribuer à une escalade. La Norvège appelle elle aussi de ses vœux un retour efficace à une mise en œuvre intégrale et effective du PAGC, afin de rétablir et de concrétiser les avantages de l'accord pour tous. Nous demandons instamment que les décisions nécessaires soient prises pour remettre le Plan sur les rails.

**M<sup>me</sup> Oppong-Ntiri** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de sa présentation du dernier rapport du Secrétaire général (S/2022/490) sur l'application de la résolution 2231 (2015). Nous remercions également l'Ambassadeur Olof Skoog, de l'Union européenne, et l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason de leurs exposés.

Le Ghana estime que le Plan d'action global commun (PAGC) représente le meilleur moyen et une voie pragmatique pour traiter la question du nucléaire iranien. C'est pour cette raison que nous avons suivi et appuyé tous les efforts diplomatiques entrepris à Vienne pour régler toutes les questions en suspens afin de réactiver les engagements contractés par les parties en vertu du Plan d'action et concernant l'application de la résolution 2231 (2015). Nous pensons que le PAGC établit un équilibre pragmatique entre la capacité de l'Iran à utiliser l'énergie nucléaire à des fins de développement pacifique et les impératifs de non-prolifération, voire de sécurité régionale. Le Ghana plaide donc pour que les efforts visant à réactiver le Plan d'action ne soient pas bloqués par l'imposition de conditions préalables ou par une approche maximaliste. Cela implique que les sanctions unilatérales imposées à l'Iran soient levées et que l'Iran respecte ses engagements.

Nous saluons les efforts constants déployés par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour que l'Agence puisse poursuivre ses activités de vérification et de contrôle du programme nucléaire de l'Iran. Nous soulignons également que l'Iran

doit respecter les obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de son accord de garanties, ainsi que ses autres engagements liés au nucléaire, notamment le protocole additionnel. À cet égard, nous demandons instamment que l'Agence dispose d'un accès sans entrave pour mener ses activités de vérification et de contrôle.

Pour terminer, nous réaffirmons notre appui à une solution diplomatique pour la réactivation du PAGC, et nous demandons que toutes les questions en suspens soient réglées rapidement. Nous exhortons les parties à œuvrer de manière constructive en vue d'un retour au respect total des termes de l'accord. Aujourd'hui, la question de la non-prolifération est beaucoup plus cruciale pour la paix et la sécurité internationales, et toutes les parties doivent travailler de manière constructive pour assurer les garanties.

**M. Arya** (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de sa présentation du dernier rapport du Secrétaire général (S/2022/490) sur l'application de la résolution 2231 (2015). Je remercie également l'Ambassadrice Byrne Nason et son équipe des efforts qu'elles ont déployés pour établir sous sa forme définitive le rapport de consensus de la Facilitatrice (S/2022/510), ainsi que l'Ambassadeur Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne, de son exposé.

L'Inde appuie l'application pleine et effective de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action global commun (PAGC). Nous avons toujours maintenu que toutes les questions liées au PAGC devaient être réglées de manière pacifique par le biais du dialogue et de la diplomatie. Nous espérons que les efforts diplomatiques déployés dans le cadre du PAGC permettront de trouver une solution satisfaisante.

Nous apprécions les efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et son directeur général pour que l'Agence puisse mener les activités de vérification et de contrôle dont elle est chargée. L'Inde attache également de l'importance à la capacité de l'Agence de garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Nous prenons note des récents rapports de l'Agence, qui ont également été examinés lors de la récente réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Nous demandons instamment à l'Iran de coopérer de manière constructive avec l'AIEA afin de régler toutes les questions relatives aux garanties et de lui permettre de mener à bien ses activités de vérification et de contrôle.

**M. Kiboino** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, ainsi que l'Ambassadeur Skoog et l'Ambassadrice Byrne Nason de leurs exposés. Je me félicite de la participation à la présente séance des représentants de la République islamique d'Iran et de l'Allemagne.

Nous avons espéré et escompté que la séance d'aujourd'hui se tiendrait dans le contexte d'un accord rétabli sur le nucléaire iranien. Tout en saluant les récents efforts visant à reprendre les pourparlers pour relancer l'accord de 2015 sur l'Iran, ma délégation se joint à l'appel du Secrétaire général pour que la République islamique d'Iran et les États-Unis fassent preuve de la souplesse requise pour parvenir à un compromis sur les dernières questions restant en suspens et revenir à l'application intégrale du Plan d'action global commun (PAGC) et de la résolution 2231 (2015). Nous exhortons également tous les participants aux négociations à poursuivre le dialogue avec détermination afin de rendre à nouveau l'accord pleinement opérationnel, d'une manière qui respecte les principes du désarmement, renforce la sécurité régionale et remédie à d'autres sources de préoccupation communes aux parties.

Le Kenya réaffirme que le désarmement nucléaire mondial et la non-prolifération des armes nucléaires constituent la principale garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Nous considérons le PAGC et la résolution 2231 (2015) comme des acquis et mécanismes multilatéraux essentiels dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Malgré les revers qui ont été essuyés récemment, nous nous attendons à un document final qui renforcera davantage les efforts de non-prolifération et la coopération en matière de désarmement. Ce document devrait, premièrement, être une feuille de route claire et concrète pour le retour au respect et à l'application intégrale du Plan et de la résolution 2231 (2015) et pour le rétablissement de la confiance entre les parties concernées. Deuxièmement, il devrait garantir le respect par toutes les parties des engagements qu'elles ont pris dans le cadre de l'accord de 2015 sur le programme nucléaire iranien, notamment la levée des sanctions supplémentaires et de toutes les mesures de représailles, qui violent les principes et les procédures énoncés dans le Plan. Troisièmement, il devrait préserver le matériel et les activités de vérification et de contrôle importants de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et garantir la poursuite de ses travaux sur le terrain, sans entrave.

Nous encourageons la République islamique d'Iran à appliquer l'accord de garanties et les mesures volontaires de transparence et de mise en œuvre conclus avec l'AIEA, comme convenu dans le Plan. L'Iran doit notamment s'approprier le Plan et renforcer ses engagements en ce qui concerne les dispositions du Plan. Ma délégation salue une fois de plus le rôle essentiel que joue l'AIEA en matière de sûreté nucléaire dans le monde et l'appui apporté aux États Membres aux fins d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans les domaines de la science, de la technologie et de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment la lutte contre les défis climatiques et écologiques. Mon pays peut en témoigner. À cet égard, alors que nous attendons avec impatience la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2022, nous notons également, entre autres choses, que les efforts politiques et diplomatiques qui ont abouti à l'adoption du Plan visaient à garantir le développement économique et technique de l'Iran dans le domaine des activités nucléaires pacifiques.

Par conséquent, nous demandons instamment que l'action du Conseil en ce qui concerne le programme de non-prolifération s'accompagne de la promotion des efforts visant à renforcer l'application pacifique des technologies nucléaires dans les projets de développement industriel pour que le peuple iranien puisse en tirer des avantages concrets et pour instaurer une stabilité politique et économique globale dans la sous-région. Nous prenons bonne note du rôle important joué par la Commission conjointe pour régler les différends d'ordre politique et technique, notamment en veillant à ce que les principes d'intégrité, de transparence et de renforcement de la confiance soient pris en compte dans les questions relatives à la résolution 2231 (2015), y compris la poursuite des échanges commerciaux avec la République islamique d'Iran et les transferts pertinents effectués dans le cadre du Plan.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, pour la conclusion réussie de votre présidence de juin.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Nous remercions les intervenants de leurs exposés détaillés et de leur travail remarquable en faveur de l'application de la résolution 2231 (2015). Les Émirats arabes unis réaffirment leur engagement indéfectible en faveur de la non-prolifération nucléaire et leur appui à toutes les initiatives constructives visant

à réaliser les objectifs de non-prolifération dans notre région et dans le monde. Nous saluons les activités de vérification et de contrôle menées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour garantir la mise en œuvre du Plan d'action global commun et nous nous félicitons des contributions de l'Agence à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Nous restons profondément préoccupés par la décision de l'Iran de cesser d'honorer les engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan, y compris le Protocole additionnel. L'intensification des activités d'enrichissement dans les installations iraniennes, notamment l'uranium enrichi à 20 % et à 60 %, et la mise au point et le déploiement accélérés de centrifugeuses avancées nous préoccupent grandement. Nous sommes également préoccupés par la décision de l'Iran de cesser de mettre en œuvre les mesures de transparence nécessaires, notamment le retrait récent des caméras de surveillance de l'AIEA. Nous espérons que l'Iran renforcera sa collaboration et sa coopération avec l'Agence pour clarifier et régler toutes les questions en suspens concernant les garanties. Nous réaffirmons que le droit de mettre au point des technologies nucléaires à des fins pacifiques doit aller de pair avec le plein respect des obligations en matière de garanties, le respect des résolutions pertinentes de l'AIEA et du Conseil de sécurité et la pleine coopération avec l'AIEA. Nous invitons l'Iran à prendre des mesures de renforcement de la confiance en ce qui concerne ses activités nucléaires et à se conformer à nouveau pleinement aux mesures et aux limites en matière de vérification établies par le Plan, y compris la mise en œuvre du Protocole additionnel.

Nous remercions le Secrétariat pour sa visite aux Émirats arabes unis et prenons note des conclusions qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/490) concernant les missiles balistiques, les missiles de croisière et les drones utilisés par le groupe terroriste houthiste lors d'attaques terroristes contre l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. Ces attaques terroristes odieuses ont été largement condamnées, notamment par le Conseil. Nous réitérons notre appel en faveur de la désescalade, des mesures de renforcement de la confiance et de l'apaisement des tensions régionales. Plus généralement, il est essentiel que nous unissions nos efforts pour faire face à la disponibilité croissante de technologies et d'armes de pointe qui risquent de tomber entre les mains des acteurs non étatiques, ce qui représente une menace de plus en plus grave pour la paix et la sécurité internationales et déstabilise notre région.

En conclusion, les Émirats arabes unis continueront d'appuyer la diplomatie et le dialogue afin de trouver des approches communes permettant de garantir un avenir pacifique et prospère à notre région. Nous espérons que les pourparlers pourront se poursuivre et qu'on pourra y faire fond par la suite.

**M<sup>me</sup> Byrne Nason** (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande se félicite des rapports du Secrétaire général (S/2022/490), de la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (voir S/2022/510) et de la Commission conjointe (voir S/2022/482) et prend note de leurs conclusions. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et l'Ambassadeur Skoog des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

L'Irlande reste fermement engagée en faveur de la préservation du Plan d'action global commun (PAGC) et de l'application intégrale de la résolution 2231 (2015). Malgré les progrès réalisés dans le cadre des pourparlers de Vienne, nous sommes préoccupés par le fait que nous attendons encore le plein rétablissement du Plan, notamment la réintégration des États-Unis et le retour de l'Iran à l'application du Plan, en dépit du fait que des négociations approfondies ont été menées depuis le printemps 2021 et qu'un accord viable a été proposé. Nous exhortons toutes les parties à agir sans plus tarder pour s'entendre sur cet accord et à commencer à l'appliquer. Nous appuyons pleinement l'action menée par le Haut Représentant de l'Union européenne, M. Borrell Fontelles, pour faciliter les efforts déployés en ce sens. Nous nous félicitons du début des pourparlers à Doha, cette semaine, et nous exhortons toutes les parties à œuvrer de toute urgence à la conclusion d'un accord. Il est important que toutes les parties recommencent à respecter pleinement les obligations qui leur incombent au titre du Plan.

Nous sommes profondément préoccupés par les actions de l'Iran en ce qui concerne ses engagements en matière nucléaire dans le cadre du Plan, en particulier son accumulation de stocks considérables d'uranium enrichi à 20% et à 60%, ses expériences de production d'uranium métal, la mise au point et l'utilisation croissante de nouvelles centrifugeuses avancées et la progression irréversible des connaissances qui y est associée. Ces activités se sont intensifiées alors que l'Iran a suspendu la mise en œuvre des mesures de transparence prévues par le Plan.

L'Irlande partage les vives préoccupations exprimées par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans un certain nombre de rapports concernant ces actions, en particulier les

conséquences de la décision de retirer les caméras et autres équipements de l'AIEA de divers sites en Iran. Dans la résolution 2231 (2015), le Conseil a prié le Directeur général de l'AIEA de lui faire rapport à tout moment au cas où il aurait des motifs raisonnables de penser que se pose un problème ayant une incidence directe sur le respect des engagements pris au titre du Plan d'action. Il est donc important pour le Conseil de prêter attention lorsque le Directeur général exprime de telles préoccupations. J'insiste sur le fait que c'est uniquement grâce aux activités de vérification et de contrôle de l'AIEA, menées notamment dans le cadre du Plan, que la communauté internationale peut avoir confiance dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Il est essentiel que l'Iran coopère pleinement et sans tergiverser avec l'AIEA en ce qui concerne tous les aspects relatifs à ses obligations et engagements en matière de garanties, notamment l'application provisoire du Protocole additionnel.

Nous partageons les inquiétudes exprimées par d'autres concernant les activités continues de l'Iran en matière de missiles balistiques et de lancements spatiaux. Nous exhortons l'Iran à reconsidérer toute action qui serait de nature à ébranler la confiance, laquelle est essentielle au PAGC et à la résolution 2231 (2015).

Nous notons qu'au cours de la période considérée, les États-Unis ont rétabli les dérogations relatives aux projets nucléaires civils, ce qui facilitera la mise en œuvre de ces activités. Dans le même temps, nous appelons les États-Unis à respecter leurs engagements en matière de levée des sanctions, à s'abstenir d'imposer de nouvelles sanctions et à prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter la mise en œuvre intégrale du PAGC et de la résolution 2231 (2015). Il importe que le peuple iranien constate les bienfaits concrets que recèle la mise en œuvre intégrale du PAGC.

Enfin, le PAGC est une des grandes réussites de la non-prolifération nucléaire, et c'est un exemple de la manière dont nous pouvons travailler ensemble pour résoudre des problèmes difficiles et persistants par le dialogue et la diplomatie. Il est essentiel que nous travaillions tous à restaurer et rétablir la confiance que suscite l'accord et à faire en sorte qu'il puisse atteindre ses objectifs, dans l'intérêt de tous.

**M. Costa Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadrice Byrne Nason de son exposé, de son rapport (S/2022/510) et de ses efforts inlassables en tant que Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de

la résolution 2231 (2015). L'action de la Facilitatrice est un élément central du processus de suivi de la mise en œuvre de la résolution, en complément du mécanisme d'établissement de rapports du Secrétaire général. Je tiens également à remercier la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et l'Ambassadeur Olof Skoog de leurs exposés. Le Brésil se félicite des rapports de la Facilitatrice et du Secrétaire général (S/2022/490) et prend note de leurs conclusions.

Le Brésil réaffirme sa conviction selon laquelle la question du nucléaire iranien ne peut être réglée que par des moyens pacifiques et diplomatiques, dans le respect du droit international. Au vu du regain de tensions et de risques au Moyen-Orient, le Plan d'action global commun (PAGC) offre aux parties concernées un cadre de dialogue approprié. Le Brésil compte sur l'engagement collectif des participants initiaux au PAGC de revenir immédiatement au plein respect de leurs obligations respectives en vertu de l'accord et de la résolution 2231 (2015). Nous espérons que le dialogue et la compréhension mutuelle prévaudront et que toutes les parties concernées feront preuve de la souplesse et de l'approche constructive nécessaires pour atteindre cet objectif. Dans l'attente de la conclusion des négociations en cours, nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute nouvelle action susceptible de compromettre un accord possible et nécessaire sur la question.

Le Brésil défend le rôle central joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en tant qu'autorité internationalement reconnue chargée de vérifier et de contrôler que les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires respectent leurs obligations en matière de non-prolifération. À cet égard, nous regrettons que les activités que mène l'Agence pour vérifier et contrôler le respect des engagements en matière nucléaire pris au titre du PAGC soient sérieusement entravées depuis le 23 février 2021. Le Brésil se félicite des efforts déployés par le Directeur général de l'AIEA pour préserver la capacité de l'Agence de remplir son rôle technique indépendant dans la mise en œuvre des garanties en Iran. Nous espérons que l'AIEA sera en mesure de contrôler le plein respect du PAGC.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> DiCarlo, le Chef de la Délégation de l'Union européenne, M. Skoog, ainsi que la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) et Représentante permanente de l'Irlande, l'Ambassadrice Byrne Nason.

Nous prenons note des efforts déployés par l'Irlande pour assurer la bonne coordination de la formation 2231, ainsi que du grand professionnalisme de l'équipe irlandaise, attesté par l'adoption par consensus du rapport semestriel de la Facilitatrice (voir S/2022/510). Nous devons toutefois souligner que, contrairement au rapport, l'exposé présenté aujourd'hui par la Facilitatrice n'a pas fait l'objet d'un consensus en formation 2231. Nous avons des questions sur certains points abordés. Malheureusement, cela a quelque peu entaché l'impression générale positive que nous avons des travaux de l'Ambassadrice irlandaise en sa qualité de Facilitatrice. Nous espérons qu'à l'avenir les facilitateurs de la formation 2231 reviendront à la pratique consistant à faire adopter leurs déclarations par consensus par tous les membres du Conseil de sécurité.

Par le passé, le Plan d'action global commun (PAGC) a été approuvé grâce à une diplomatie professionnelle fondée notamment sur la volonté de prendre en compte les intérêts de chacun et de faire preuve d'une souplesse raisonnable afin de dégager un compromis. Il s'agit d'une réalisation majeure de la diplomatie multilatérale moderne. L'importance de l'accord pour la région et le monde entier ne saurait être surestimée. Il prouvait que, malgré des différences fondamentales de positions, les parties pouvaient encore parvenir à s'entendre.

Hélas, ce précieux équilibre a été rompu en 2018, lorsque les États-Unis se sont retirés unilatéralement de l'accord et ont ensuite pris de multiples mesures pour faire voler en éclats le PAGC et empêcher les autres parties de le respecter pleinement. Je pense ici avant tout aux sanctions unilatérales illégitimes, directes et indirectes, que les États-Unis ont imposées. Je tiens à souligner que la politique de pression maximale exercée sur l'Iran, que les États-Unis n'ont toujours pas abandonnée à ce jour, est à l'origine de tous les problèmes qui affectent actuellement le PAGC. Toutes les mesures prises par la suite par l'Iran n'ont été qu'une réponse à la position destructrice des États-Unis, et non une entorse arbitraire de Téhéran à ses obligations. Nous supposons que, en toute logique, si les États-Unis prenaient des mesures progressives en vue de rétablir le plein respect des obligations pertinentes découlant du PAGC, cela encouragerait l'Iran à s'acquitter de certaines des obligations qu'il avait suspendues. Nous regrettons que le rapport du Secrétaire général (S/2022/490) n'établisse pas clairement ce lien de cause à effet, et ce n'est pas la première fois. Par ailleurs, le rapport met sur le même plan les appels lancés aux États-Unis pour qu'ils lèvent les restrictions imposées ou décident de dérogations. Or

lorsque nous parlons de relancer le PAGC, il ne s'agit pas de dérogations, mais de la suppression complète, permanente et vérifiable des mesures discriminatoires et illégitimes que les États-Unis ont imposées à l'Iran en violation de la résolution 2231 (2015).

Nous nous félicitons que le rapport du Secrétaire général confirme que le PAGC est l'outil le plus efficace pour renforcer le régime de non-prolifération et la sécurité régionale. Nous sommes d'accord pour dire que la voie vers une paix et une sécurité durables passe par la diplomatie. Le rapport indique que lors des pourparlers de Vienne, les États-Unis et les participants actuels au PAGC, y compris l'Iran, se sont montrés collectivement déterminés à résoudre toutes les divergences d'ordre politique et technique. Nous espérons que cette tendance se poursuivra. Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de la souplesse requise pour parvenir à un compromis. Dans le même temps, il convient de souligner que le rapport ne mentionne pas le rôle important joué par la Commission conjointe du PAGC, dont les décisions visent à garantir et à contrôler la mise en œuvre des mesures négociées. Il convient également de clarifier l'affirmation du Secrétaire général selon laquelle l'absence de progrès dans les concertations visant à remettre le Plan sur les rails risque de saper la confiance en sa capacité de garantir que le programme nucléaire iranien reste de nature exclusivement pacifique.

Nous rappelons que la mise en œuvre par l'Iran du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l'accord de garanties généralisées conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle essentiel à cet égard. Quant au Plan d'action global commun, il a contribué à garantir la transparence des activités nucléaires en Iran.

La Russie, à l'instar de plusieurs autres États, a voté contre la résolution du Conseil des gouverneurs présentée à l'initiative d'un groupe d'États occidentaux au début du mois de juin. Nous estimons que cette initiative est malvenue, manifestement politisée et contraire aux efforts déployés dans le cadre des négociations en vue de rétablir le Plan d'action global commun. Toutes les questions qui y sont abordées revêtent un caractère rétrospectif et ne présentent aucun risque lié à la prolifération.

Je rappelle que, depuis 2015, de tous les pays membres de l'AIEA, l'Iran reste le plus soumis à vérification. Nous demeurons vivement préoccupés par la pratique illégitime du Secrétariat de l'ONU qui consiste à mener de prétendues enquêtes en vertu de la résolution

2231 (2015). Nous nous opposons fermement à pareilles activités de la part du Secrétariat. Dans le cadre de la résolution 2231 (2015), le mandat du Secrétariat est de nature strictement technique et administrative, ce que précise la note du Président du Conseil de sécurité du 16 janvier 2016 publiée sous la cote S/2016/44.

Le Secrétariat n'est pas habilité à déposer des demandes d'informations auprès des États Membres ni à répondre à ces demandes, sans même parler d'organiser de prétendues inspections sur le terrain. L'entité créée pour faciliter l'application de la résolution 2231 (2015) n'est pas un comité de sanctions et elle ne dispose donc pas de l'expertise nécessaire. Nous partons du principe qu'un rapport du Secrétaire général ne doit pas comporter de conclusions fondées sur des ouï-dire émanant du personnel du Secrétariat, ni sur des informations provenant de sources non identifiées ou non vérifiées.

Nous avons souligné à maintes reprises que l'Iran se conformait strictement à toutes les dispositions relatives aux missiles de la résolution 2231 (2015). À ce stade, le Conseil n'a reçu aucune preuve crédible du contraire. Nous regrettons que certains États continuent de formuler des allégations infondées à l'encontre du programme de missiles de Téhéran en invoquant la logique même que nous n'avons eu de cesse de réfuter.

Pour terminer, il n'existe toujours aucun substitut au Plan d'action global commun. Il est de notre devoir de relancer et de préserver cet accord. La Russie appuie pleinement le processus de négociation en vertu duquel des efforts sont déployés pour replacer la mise en œuvre du Plan d'action dans le cadre précédemment convenu.

Ainsi que nous le répétons depuis le début, ce retour au PAGC ne sera pas facile, car il est toujours plus simple de détruire que de reconstruire. Il est rassurant de constater que les travaux relatifs à un dispositif de rétablissement sont désormais à un stade avancé.

Nous ne voyons aucun obstacle insurmontable à la reprise du PAGC. Nous nous trouvons à présent à un stade très important et très lourd de responsabilités, mais aussi très fragile. Les manœuvres visant à accroître la pression sur l'Iran et à alimenter les tensions autour du Plan d'action pourraient compromettre toutes les perspectives de rétablissement de l'accord.

Nous appelons les parties à faire preuve de réserve stratégique, à adopter une position pragmatique et à s'engager en faveur du compromis. En pareil cas, des solutions mutuellement acceptables seront certainement trouvées.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Albanie.

Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, de ses précieux éclairages. Je remercie également l'Ambassadeur Skoog pour les informations actualisées qu'il a communiquées en sa qualité de représentant du Coordonnateur de la Commission conjointe créée par le Plan d'action global commun. Nous remercions aussi l'Ambassadrice Byrne Nason pour son action en tant que Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), et nous saluons son leadership et ses efforts à l'appui de la mise en œuvre de la résolution.

L'Albanie est profondément convaincue de l'intérêt de la diplomatie et des solutions multilatérales. Le succès du multilatéralisme exige que nous collaborions de bonne foi, que nous fassions confiance et que nous en donnions la preuve, et que nous recherchions des solutions réalistes et durables. C'est là l'essence même du Plan d'action global commun.

Je voudrais formuler les brèves observations suivantes.

Premièrement, nous regrettons que les discussions menées ces derniers jours à Doha n'aient pas été concluantes. Depuis mars, nous attendons que l'Iran approuve ce qui semble être un accord équitable, satisfaisant et réalisable. Nous y voyons une excellente occasion pour l'Iran de s'engager dans une solution qui serait bénéfique à la sécurité, la paix et la stabilité régionales et mondiales, et qui servirait au mieux les intérêts du peuple iranien lui-même. Plus vite il saisira cette occasion, mieux ce sera. Les demandes qui s'écartent de la question centrale couverte par l'accord ne contribuent pas à ce processus.

Deuxièmement, nous sommes vivement préoccupés par le second essai de lancement d'un engin satellite national, le 26 juin. Les conclusions contenues dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/490), qui évoquent clairement des activités incompatibles entreprises par l'Iran en violation flagrante du paragraphe 3 de l'annexe B à la résolution 2231 (2015), nous inquiètent au plus haut point.

Troisièmement, nous nous félicitons de la visite effectuée par le Secrétariat en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis en réponse à l'invitation des autorités respectives de ces deux pays. Les matières examinées indiquent que l'Iran a procédé au transfert de capacités et

de systèmes de drones à des acteurs non étatiques. Nous exhortons l'Iran à cesser de transférer et de livrer ces technologies aux acteurs non étatiques de la région et à se conformer pleinement au paragraphe 4 de l'annexe B à la résolution 2231 (2015). En outre, nous attendons du Secrétariat qu'il informe le Conseil de sécurité en temps opportun de toutes ses constatations ultérieures.

Quatrièmement, l'Albanie se félicite de l'adoption, avec un appui écrasant, de la résolution du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au début de ce mois, qui confirme la mission essentielle de l'AIEA, à savoir le contrôle des matières nucléaires pour prévenir la prolifération nucléaire. Nous regrettons sincèrement la récente décision des autorités iraniennes de couper les caméras de l'AIEA et le Moniteur d'enrichissement en ligne. L'Iran doit coopérer pleinement avec l'AIEA et ne pas compromettre son travail. La communication d'informations techniquement crédibles en vue de répondre aux questions de l'AIEA est le seul moyen de rayer de l'ordre du jour du Conseil des gouverneurs ces questions liées aux garanties et de démontrer l'attachement de l'Iran au Plan d'action global commun. Nous appelons l'Iran à se conformer pleinement à la résolution et à ses annexes, et à honorer toutes ses autres obligations.

J'ai débuté mon intervention en évoquant la bonne foi et la confiance. Les manœuvres d'escalade et les provocations sont contraires à cet esprit. Elles n'aideront pas l'Iran ; elles n'aideront pas les négociateurs ; elles ne contribueront pas au processus.

Nous espérons que la mobilisation sincère de la communauté internationale, en particulier les efforts inlassables déployés par l'Union européenne, encouragera les autorités iraniennes à profiter de cette dynamique, à mettre un terme aux menaces et aux provocations et à collaborer en toute transparence avec les parties qui ont proposé un accord global, sérieux, tourné vers l'avenir et de grande portée.

Je conclurai en réaffirmant notre ferme conviction que le Plan d'action global commun, succès historique de la diplomatie, demeure le seul outil capable de rassurer la communauté internationale en lui donnant des preuves vérifiables que le programme nucléaire iranien est et reste exclusivement dévolu à des fins pacifiques.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

La représentante de l'Irlande a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

**M<sup>me</sup> Byrne Nason** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je suis surprise par les commentaires de mes collègues russes au sujet de ma déclaration précédente en qualité de Facilitatrice. Ma déclaration a été distribuée hier par courtoisie dans le but d'informer tous les membres du Conseil, comme je l'ai expliqué à la réunion en formation 2231 tenue la semaine dernière. Cette déclaration présente mon point de vue sur l'application de la résolution 2231 (2015) au cours des six derniers mois.

Il ne s'agit pas d'un texte négocié, et il ne l'a jamais été. La formation 2231 n'est nullement un organe de sanctions et elle obéit à des modalités particulières qui lui sont propres. Conformément à la pratique établie, la déclaration de la Facilitatrice n'est pas négociée mais est distribuée par courtoisie, et nous avons veillé à maintenir une approche globale inclusive. Je pense que cette pratique est la plus adaptée au rôle et aux responsabilités de la Facilitatrice.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le représentant du Royaume-Uni a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

**M. Eckersley** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Pour revenir très rapidement sur ce point, nous partageons l'avis de l'Irlande en sa qualité de Facilitatrice. Les rapports des Facilitateurs ont toujours été approuvés par consensus, comme ce fut le cas cette fois-ci mais, ainsi que l'a indiqué l'Ambassadrice, il n'en a jamais été de même pour les déclarations des Facilitateurs présentées lors de ces séances, et nous ne voyons pas la nécessité de modifier le processus en place. Nous tenons donc à saluer une nouvelle fois le travail de l'Irlande en tant que Facilitatrice sur ce dossier.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je suis quelque peu surpris par la tournure que prend le débat. Il me semble que si l'un d'entre nous, membres du Conseil de sécurité, s'exprime devant le Conseil parce qu'il a été chargé d'exercer certaines fonctions, ses déclarations ne devraient pas, à tout le moins, contredire la compréhension de cette question par les autres membres du Conseil ou les amener à se poser des questions. En outre, l'Irlande n'est pas le premier État à exercer la fonction de facilitateur et, d'après mon expérience, ses prédécesseurs ont abordé cette question avec plus de soin et d'attention.

S'agissant de la déclaration du représentant du Royaume-Uni, nous avons constaté la tendance d'une nouvelle génération de diplomates britanniques à revenir sur les engagements sur l'honneur qui existent au Conseil, et donc cela ne nous surprend pas. Toutefois, cela ne rend pas que ces engagements moins importants pour nous tous.

Dans l'ensemble, nous avons une opinion positive du travail accompli par l'équipe irlandaise, et nous l'avons déjà indiqué. Nous regrettons qu'il y ait eu un manque de communication au dernier moment. Si tout avait été fait correctement, M<sup>me</sup> Byrne Nason n'aurait peut-être pas eu à s'excuser pour la manière dont son rapport a été élaboré. J'espère que les choses se dérouleront mieux à l'avenir. Je la remercie à nouveau pour le travail réalisé par sa délégation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le représentant des États-Unis d'Amérique a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

**M. Mills** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je ne souhaite pas prolonger ce débat plus longtemps. Je souscris pleinement aux observations de mon collègue britannique, et je tiens à assurer la délégation irlandaise que tout a été fait dans les règles. Il est entendu que, depuis de nombreuses années, la norme veut que les déclarations du Facilitateur ou de la Facilitatrice soient distribuées par courtoisie, sans aucune autre formalité. Nous ne voyons aucune raison de revoir ce processus et nous estimons que la délégation irlandaise a respecté toutes les normes et exigences inhérentes à son rôle. Nous remercions l'Irlande de son travail.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

**M. Zahneisen** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de nous donner l'occasion de prendre la parole en vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

Je voudrais m'associer aux autres orateurs et oratrices pour remercier les trois intervenants – la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur Skoog et l'Ambassadrice Byrne Nason – de leurs excellents exposés, mais aussi de leur soutien constant et indéfectible au rétablissement du Plan d'action global commun.

Nous nous félicitons également du soutien exprimé par le Secrétaire général au Plan d'action. Nous partageons son avis selon lequel le Plan reste la meilleure option possible pour garantir le caractère pacifique

du programme nucléaire iranien et que par conséquent, son rétablissement contribuerait grandement à la paix et à la stabilité dans la région et bien au-delà.

Nous souscrivons aussi à l'analyse de la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, selon laquelle nous nous trouvons maintenant à un moment critique. Bien que nous soyons fermement convaincus que le rétablissement du Plan d'action global commun est à la fois nécessaire et possible, à ce stade, les perspectives sont malheureusement très faibles. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'un accord viable destiné à rétablir le Plan est sur la table depuis le début du mois de mars. Il est le fruit de plusieurs mois d'intenses négociations et permettrait à l'Iran de se conformer à nouveau à ses engagements au titre du Plan d'action global commun et aux États-Unis de réintégrer l'accord.

Nous sommes prêts à conclure l'accord de Vienne depuis le début du mois de mars, et nous le sommes toujours. Il s'agit d'une proposition juste et exhaustive. Étant donné que le temps presse pour ce qui est de la conclusion de cet accord, nous nous félicitons des bons offices exercés récemment par le Haut Représentant de l'Union européenne.

Les pourparlers indirects qui ont eu lieu ces derniers jours à Doha entre les États-Unis et l'Iran étaient une nouvelle occasion offerte à ce dernier pour accepter l'accord. Malheureusement, même à Doha, l'Iran n'a pas saisi cette occasion, mais a une nouvelle fois formulé des exigences qui vont bien au-delà du champ d'application du Plan d'action global commun.

Parallèlement, et également depuis notre dernière séance tenue ici il y a six mois (voir S/PV.8930), l'Iran a poursuivi sans relâche son escalade nucléaire et a adopté des mesures d'une portée encore plus extrême qui sont incompatibles avec les engagements qu'il a pris dans le cadre du Plan. L'escalade nucléaire inquiétante à laquelle se livre l'Iran comprend l'utilisation massive de centrifugeuses avancées à des fins industrielles pour l'enrichissement nucléaire, bien au-delà des limites fixées par le Plan d'action global commun. Nous sommes tout aussi gravement préoccupés par le fait que l'Iran continue d'entraver les activités de vérification et de surveillance de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le pays.

Nous exhortons l'Iran à coopérer pleinement avec l'AIEA et à rétablir intégralement toutes les mesures de surveillance et de suivi du Plan d'action global commun. Cela vaut également pour la clarification des

questions en suspens concernant les garanties. La résolution adoptée à une écrasante majorité par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA en juin dernier démontre clairement que la grande majorité des gouverneurs de l'Agence partage notre profonde préoccupation.

En ce qui concerne l'annexe B à la résolution 2231 (2015), qu'il me soit permis d'exprimer de nouveau notre position, qui est bien connue. Nous estimons toujours que la mise au point par l'Iran de missiles balistiques conçus pour transporter une arme nucléaire, y compris les lancements utilisant cette technologie de missiles balistiques, est incompatible avec le paragraphe 3 de l'annexe B à la résolution. Il est également nécessaire de renforcer le respect de l'interdiction des transferts d'articles visés par le Régime de contrôle de la technologie des missiles à destination et en provenance de l'Iran, comme indiqué au paragraphe 4 de l'annexe B. La livraison par l'Iran de la technologie des missiles ou de services ou savoir-faire connexes à des groupes armés déstabilise la région et doit cesser immédiatement.

Pour terminer, je répète que nous sommes disposés à conclure l'accord qui a été négocié à Vienne. Nous exhortons l'Iran à saisir cette occasion diplomatique de rétablir le Plan d'action global commun tant que c'est encore possible.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Takht Ravanchi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadrice de l'Irlande, M<sup>me</sup> Byrne Nason, et l'Ambassadeur de l'Union européenne, M. Skoog, de leurs exposés.

Aujourd'hui, près de sept ans après la conclusion du Plan d'action global commun (PAGC) et l'adoption de la résolution 2231 (2015), les membres du Conseil réaffirment une nouvelle fois leur soutien au rétablissement et à la mise en œuvre intégrale du Plan. Nous estimons que le PAGC est un acquis diplomatique multilatéral obtenu de haute lutte et demeure la meilleure solution et la seule option.

Je me vois contraint de rafraîchir la mémoire des membres du Conseil sur les raisons pour lesquelles nous nous trouvons dans la situation actuelle. Malheureusement, certains membres du Conseil qui ont fait fi des obligations qui leur incombent en vertu du PAGC et de la résolution 2231 (2015) continuent de faire abstraction des causes profondes de la situation actuelle et

présentent un récit fallacieux sur les raisons de notre présence dans cette salle aujourd'hui, en imputant à mon pays certains mensonges et autres affabulations.

Les engagements pris dans le cadre de l'accord, qui ont été soigneusement formulés et exposés dans le Plan d'action et la résolution 2231 (2015), sont extrêmement clairs et sans ambiguïté. Tandis que les engagements nucléaires de l'Iran étaient subordonnés à la levée effective de toutes les sanctions et à la normalisation des relations commerciales et économiques de l'Iran, force est de constater que les sanctions sont toujours en place et que l'Iran ne bénéficie pas des retombées économiques promises par l'accord.

Aux termes du PAGC, les autres parties se sont engagées à

« assurer que l'Iran accède à des domaines relevant du commerce, de la technologie, des finances et de l'énergie » (*résolution 2231 (2015), par. 33*).

Plus précisément, les États-Unis, outre l'obligation qu'ils ont de lever leurs sanctions contre l'Iran, se sont expressément engagés à

« [faire] des efforts sincères pour assurer l'application du présent Plan d'action et pour empêcher toute entrave à la pleine réalisation des avantages que l'Iran doit tirer de la levée des sanctions » (*ibid., par. 26*).

Malgré ces engagements formels, l'Iran a été privé de ses droits et avantages au cours des quatre dernières années. Rappelons que, au mépris de la résolution 2231 (2015) et en violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies, les États-Unis se sont retirés de l'accord le 8 mai 2018 et ont réimposé des sanctions unilatérales qui avaient été précédemment levées, exerçant par là même une pression sans précédent sur d'autres pays pour qu'ils fassent fi de leurs obligations au titre de la résolution 2231 (2015), sous peine de sanctions. Cette situation est sans précédent dans l'histoire du Conseil de sécurité.

Malgré les immenses difficultés auxquelles nous avons été confrontés du fait des sanctions, l'Iran a décidé de continuer à honorer ses engagements, comme l'a confirmé l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à 15 reprises, après que les participants européens au PAGC – la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni – lui ont promis et l'ont assuré qu'ils compenseraient les pertes subies par le pays après le retrait des États-Unis du Plan d'action. Malheureusement,

la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni n'ont pas honoré leurs obligations ni leurs promesses, ne laissant à l'Iran d'autre choix que d'exercer ses droits en vertu des paragraphes 26 et 36 du Plan d'action et de suspendre partiellement ses engagements, le 8 mai 2019. L'Iran a donc pris certaines mesures correctives, conformément au PAGC, pour rétablir un certain équilibre dans les engagements et les avantages réciproques prévus par l'accord. Néanmoins, les États concernés poussent des cris d'orfraie face à ces mesures correctives, comme si c'était l'Iran qui s'était retiré du PAGC et qui avait réimposé ou réintroduit d'innombrables sanctions inhumaines dans le but ouvertement déclaré d'affamer une nation entière. Si la précédente Administration américaine a inconsidérément sacrifié un principe établi du droit international, s'est retirée de l'accord et a réimposé des sanctions, l'Administration actuelle suit l'exemple donné par son prédécesseur en continuant d'appliquer sa politique notoire de pression maximale et d'imposer des sanctions contre l'Iran. Ces politiques visent incontestablement à influencer les négociations.

Dans ce contexte, je voudrais faire quelques observations pour clarifier notre position sur la situation actuelle et les pourparlers en cours. L'Iran est attaché à la diplomatie multilatérale, qui doit mener à la levée effective et vérifiable de toutes les sanctions illégales. Il a exigé des garanties vérifiables et objectives de la part des États-Unis pour s'assurer que le Plan d'action ne sera pas de nouveau sabordé, que les États-Unis ne violeront pas une fois de plus leurs obligations, que les sanctions ne seront pas réimposées sous d'autres prétextes ou pour d'autres motifs, comme l'a fait la précédente Administration, et qu'il ne sera pas fait un mauvais usage des mécanismes du PAGC. Ce sont là les exigences minimales qui détermineront la viabilité de l'accord à long terme. Durant les pourparlers tenus à Vienne, nous avons fait preuve de la plus grande souplesse et de bonne foi en vue de parvenir à un accord qui serait acceptable pour tous, et nous avons même proposé des solutions innovantes pour régler les questions en suspens en espérant que cela permettrait de sortir de l'impasse. Néanmoins, l'approche irréaliste et rigide des États-Unis a conduit à l'impasse actuelle.

Nous continuons d'appliquer nos mesures correctives parce que les autres parties continuent de ne pas respecter leurs engagements. Les sanctions restent pleinement en vigueur, une politique de pression maximale est toujours appliquée et les souffrances de notre peuple persistent. Néanmoins, dès que les autres parties mettront en œuvre toutes leurs obligations de manière complète,

effective et vérifiable, l'Iran reviendra immédiatement sur ses mesures dans leur intégralité. À l'inverse, les souffrances de notre peuple causées par le non-respect par les autres parties de leurs engagements sont presque absolument irréversibles. Nos malades, en particulier les personnes qui souffrent de maladies rares, subissent les conséquences de ces sanctions inhumaines, notamment en ce qui concerne les médicaments et le matériel médical. Comment peut-on effacer la mort et les souffrances de ces malades innocents ? On ne peut pas effacer cette injustice de la mémoire du peuple iranien.

S'agissant de notre coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que de nos activités nucléaires pacifiques, je tiens à souligner que toutes nos activités nucléaires pacifiques sont entièrement conformes à nos droits et à nos obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l'accord de garanties de l'Agence. En tant que membre responsable du Traité sur la non-prolifération, la République islamique d'Iran est attachée au principe de collaboration avec l'Agence et honore l'ensemble de ses obligations en vertu du Traité et de l'accord de garanties généralisées, et l'Agence poursuit sans entrave ses activités en Iran.

Notre programme nucléaire pacifique est soumis aux mesures de vérification, de surveillance et de transparence les plus strictes et les plus intrusives jamais appliquées à un pays dans l'histoire de la non-prolifération. Le 20 mars, l'Iran a également fourni à l'Agence les informations nécessaires concernant les sites dont il est question, conformément à la déclaration conjointe adoptée le 5 mars et dans les délais prévus. En dépit de notre coopération inédite, solide et active avec l'Agence, la réponse de cette dernière n'a été ni appropriée ni productive. Nous avons été surpris par le dernier rapport de l'Agence sur cette question, parce que nous n'avions ménagé aucun effort pour expliquer et clarifier les questions en suspens. Nous avons répondu à toutes les questions de l'Agence de manière détaillée, constructive et en faisant preuve de coopération. Nous estimons que les récentes déclarations de l'Agence se basent exclusivement sur des informations erronées et fabriquées fournies par le régime israélien, qui a tout fait pour faire échouer le PAGC.

En dépit de la coopération constructive de l'Iran avec l'Agence, les États-Unis et leurs partenaires du groupe E3, à savoir l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, ont exercé des pressions pour faire adopter une résolution à la récente réunion du Conseil

des gouverneurs de l'AIEA, leur seul objectif étant de renforcer leur position dans le contexte des négociations en cours. Nous estimons que la résolution de l'AIEA obéit à des motivations politiques et qu'elle aura une incidence négative sur les pourparlers en cours, dont les conséquences seront imputables aux auteurs de la résolution. Ce jeu puéril doit cesser. En conséquence, conformément à la résolution adoptée par notre parlement, nous avons décidé de suspendre certaines mesures qui n'étaient par couvertes par l'accord de garanties. Néanmoins, l'Iran est disposé à continuer de collaborer avec l'AIEA pour lever toutes les préoccupations et incompréhensions, tant que cela concerne des questions techniques et non politiques. L'Agence doit respecter les principes d'indépendance, d'impartialité et de professionnalisme dans ses travaux.

Durant les consultations intensives tenues à Téhéran la semaine dernière avec M. Josep Borrell, le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, l'Iran a une fois de plus fait part de sa volonté de proposer des solutions innovantes aux questions en suspens afin de débloquer la situation. Nous avons accepté de tenir des pourparlers indirects avec les États-Unis, par l'intermédiaire de l'Union européenne, afin de surmonter les derniers obstacles dans le cadre des pourparlers. Nous avons participé sincèrement aux pourparlers de Doha, qui ont été sérieux et positifs. Comme par le passé, nous contacterons le Coordonnateur de l'Union européenne en vue de la prochaine étape des pourparlers. Notre équipe de négociation est prête à reprendre une collaboration constructive pour parvenir à un accord. La balle est dans le camp des États-Unis, et s'ils font preuve de réalisme et manifestent une volonté réelle d'honorer leurs obligations, cet accord n'est pas hors de portée.

Enfin, s'agissant du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2022/490), nos observations sont consignées dans la lettre que j'ai adressée au Secrétaire général le 27 juin (S/2022/518), qui explique nos vues sur les questions que je n'ai pas abordées aujourd'hui. Nous estimons cependant que le rapport aurait dû aborder les causes profondes de la situation actuelle concernant le PAGC et se pencher sur les violations par les États-Unis de la résolution 2231 (2015), qui prévoit des engagements relatifs à la levée des sanctions. Selon certains paragraphes du rapport, le Secrétariat a continué d'effectuer des voyages et des visites de vérification non autorisés et de prendre des mesures « pour examiner » les allégations concernant l'application de l'annexe B à la résolution.

La note du Président du Conseil de sécurité (S/2016/44) définit le mandat du Secrétariat concernant la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015), qui se limite à fournir un appui administratif au Conseil de sécurité. Par conséquent, ces activités *ultra vires* du Secrétariat sont inacceptables et sont à éviter. Dans le même ordre d'idées, toute constatation ou évaluation qu'il pourrait faire à cet égard est nulle et non avenue. À cet égard, toute allégation qui pourrait être attribuée à la République islamique d'Iran est dès lors réfutée.

Pour terminer, je souhaite dire quelques mots concernant la région.

Premièrement, nous rejetons catégoriquement les accusations et les allégations infondées dont mon pays a fait l'objet aujourd'hui. En tant qu'État responsable, l'Iran est déterminé à s'acquitter de ses obligations internationales et n'a jamais mené la moindre activité contraire à ses obligations, y compris au titre de la résolution 2231 (2015). Nos programmes spatial et de missiles ne relèvent pas de la résolution 2231 (2015) et de ses annexes et ne sont pas concernés par les négociations.

La politique étrangère de l'Iran est basée sur le plein respect du droit international, le respect mutuel, les relations de bon voisinage, la coopération et le dialogue, ainsi que le maintien de la paix et de la sécurité régionales avec la participation active de tous les pays de la région. Nous sommes déterminés à appliquer cette politique en toute bonne foi. Notre collaboration et nos efforts constructifs avec l'ONU pour appuyer et promouvoir la trêve et sa prorogation au Yémen sont basés sur notre ferme conviction que les pays de la région doivent œuvrer ensemble au règlement pacifique des différends.

En raison du renforcement militaire massif et de l'exportation d'armes sophistiquées par les États-Unis, ainsi que de la fourniture par certains pays européens d'armes létales à des pays de la région, on trouve désormais dans notre région la plus forte concentration d'installations militaires étrangères dans le monde, ce qui en a fait une bombe à retardement. Les activités déstabilisatrices, malveillantes et terroristes du régime israélien dans la région, qui ont toujours bénéficié de l'appui des États-Unis, sont une autre source importante

d'instabilité régionale. Le régime israélien ne rate pas une occasion de menacer et de détruire le PAGC, et de compromettre la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) par les États Membres. Il a mené des opérations clandestines et des campagnes de subversion et de perturbation contre le programme nucléaire pacifique de l'Iran, et il a organisé l'assassinat lâche et odieux de scientifiques iraniens innocents pour promouvoir ses sinistres desseins dans la région.

Il est regrettable que certains membres du Conseil continuent à moderniser leurs arsenaux nucléaires, comme l'a récemment montré le nouveau rapport publié par l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm. Au lieu de faire des commentaires injustifiés sur nos activités nucléaires pacifiques actuelles, ils devraient respecter leurs engagements au titre du TNP, en particulier ceux liés à l'article VI. Ces États gardent également un silence assourdissant sur les armes nucléaires du régime israélien, ainsi que sur ses activités terroristes et perturbatrices répétées contre nos installations nucléaires pacifiques. Il est grand temps que nous renoncions au deux poids, deux mesures.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

Avant de lever la séance, étant donné qu'il s'agit de la dernière prévue pour le mois de juin, je voudrais exprimer la sincère reconnaissance de la délégation albanaise aux membres du Conseil et au secrétariat du Conseil pour tout l'appui qu'ils nous ont apporté. Ce fut assurément un mois chargé, mais nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes dont le Conseil était saisi. Nous n'aurions pas pu y arriver seuls et certainement pas sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, y compris les fonctionnaires des services de conférence, les interprètes, les rédacteurs de procès-verbaux et le personnel de sécurité.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation brésilienne pour le mois de juillet.

*La séance est levée à 12 h 30.*